

Chalette

Magazine municipal / n°89 / Novembre 2017



Place Commune

www.ville-chalette.fr

**DÉPLACEMENTS URBAINS :
LE DÉBAT EST LANCÉ.**

EXPRIMEZ-VOUS !

Voir page 3



**La fête de la fraternité,
une journée pleine
de promesses**

P. 6



**Le Centre
municipal de santé
officiellement
inauguré !**

P. 8 et 9

L'actu de votre ville
au quotidien :
abonnez-vous à la page



@Chalette.sur.Loing

Après les Assises de la Ville, les ASSISES DU TRANSPORT !

L'an dernier, à la même époque, les **Assises de la Ville** démarraient : il s'agissait de faire un premier bilan des trois années écoulées en ce qui concerne les actions municipales, avec les forces vives de la ville et la population chalettoise. Ces assises ont été articulées autour de diagnostics établis à la suite de rencontres avec les habitants et par le biais de questionnaires. La restitution de ces questionnaires a fait apparaître qu'une grande majorité des Chalettois considère la question du transport comme la seconde difficulté rencontrée après l'accès aux soins.

Aussi, compte tenu de cette priorité mise en avant par la population de notre ville et dans la continuité de la concertation que la Municipalité a établie avec elle, avons-nous décidé d'organiser les **ASSISES DU TRANSPORT**.

Pesons sur le choix de l'Agglomération !

Cette démarche correspond en outre à l'étude que doit mener l'Agglomération montargoise – seule compétente pour les transports urbains – concernant la fin du contrat qui la lie à la multinationale Keolis pour assurer les transports. Cette fin de contrat interviendra fin 2018 ; il s'agit en amont d'étudier la suite que l'on veut lui donner.

Les enjeux : le mode de gestion et la refonte du réseau

Doit-on continuer à confier la gestion à une multinationale ? Pourquoi ne pas

privilegier plutôt une régie directe ? Et le réseau des lignes – lequel existe depuis des décennies, ne doit-il pas être complètement révisé afin de correspondre aux besoins actuels des habitants ? Ce réseau doit avant tout être une commodité pour les habitants du Montargois. Il doit non seulement satisfaire les usagers mais aussi amener de nouveaux utilisateurs.

Votre parole compte !

Vous, Chalettois-es, avez votre mot à dire en la matière ! Depuis plusieurs années, la Ville de Chalette est à vos côtés en demandant constamment au président de l'Agglomération la création de navettes inter-quartiers afin que tout un chacun puisse se rendre dans les équipements municipaux, les commerces, etc. Depuis plusieurs années, nous demandons un renouvellement des bus vieillissants !

Aussi avons-nous décidé d'engager le débat avec vous en créant ces **ASSISES DU TRANSPORT**, afin que votre parole puisse être entendue avant que la décision ne soit prise par l'Agglomération.

Je vous invite à vous mobiliser, avec nous, en venant à la **réunion publique du 17 novembre prochain**, où l'on échangera sur cette bataille à mener ensemble et sur le déroulement de ces assises. Nous vous y attendons nombreux !

Franck Demaumont,
maire de Chalette-sur-Loing,
vice-président de l'AME



Débat en marchant sur les déplacements dans le cadre des Assises de la ville, novembre 2016

Sommaire

P2 – Édito

P3 – **Actualités**
Pour le droit au transport pour tous, le débat est lancé, exprimez-vous !

P4 – **On en parle**
Rénovation des locaux scolaires et informatisation des écoles de la ville : quand les élus investissent dans l'avenir des jeunes Chalettois !

P5 – **Citoyenneté**
Contre la suppression des « Emplois Vie scolaire », les parents d'élèves se mobilisent

P6 – **Vivre ensemble**
La fête de la fraternité, une journée pleine de promesses

P7 – **Développement durable**
Étude sur la circulation dans le Bourg, des solutions en cours de réalisation

P8 et 9 – **Le droit à la santé pour tous**
Le Centre municipal de santé officiellement inauguré !

P10 – **Rencontres d'Octobre**
Le Grenier chalettois et l'atelier danse : des retraités qui s'éclatent !

P11 – **On en parle**
Le 15 novembre, c'est le rendez-vous des solidarités et du soutien à Salah Hamouri

P12 – **Arts et culture**
Festival du livre « Autrement, autres mots »

P13 – **Sports et loisirs**
Prix Goncourt des lycéens. Une classe de terminale SEN du Lycée du Château-Blanc sélectionnée

P14 – **Libre expression**

P15 – **Histoire d'avant**
Mais qui était Ambroise Croizat ?

P16 – **À l'affiche**

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, P. Avezard, B. Taleb
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10





Pour le droit au transport pour tous, le débat est lancé, exprimez-vous !

Réunion publique vendredi 17 novembre à 18h30 en mairie.

Les enjeux

Les mobilités constituent une thématique majeure dans l'optique d'un territoire plus durable. La question des déplacements s'inscrit en effet dans la lutte contre le changement climatique (réduction des consommations d'énergies fossiles) mais aussi dans la protection de l'environnement via la réduction des pollutions ou encore la promotion de modes de vie plus sains. Enfin, la gratuité d'accès aux transports en commun devrait contribuer à lutter contre les inégalités, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Le contexte

L'Agglomération montargoise détient la compétence des transports urbains. Un combat est mené depuis plusieurs années auprès d'elle par les élus de Chalette pour la mise en place d'une navette gratuite de centralité permettant de relier la place Jean-Jaurès et les quartiers du Bourg et du Lancy aux quartiers de la Pontonnerie, de Vésines et Kennedy / Château-Blanc sans avoir à transiter par l'arrêt Mirabeau à Montargis.

Cela permettrait l'accès à tous les équipements publics de la commune (mairie, centre municipal de santé, médiathèque, ludothèque, piscine, équipements sportifs, base de loisirs, Maison des associations, Maison de quartier, etc.) et aux commerces de proximité.

Une nouvelle délégation de service public (DSP) relative aux transports urbains sera étudiée d'ici la fin de cette année par l'Agglomération. Récemment, celle-ci a choisi un cabinet chargé de rédiger un document-programme (cahier des charges) à partir duquel les entreprises de transports urbains postuleront à l'appel d'offre en vue d'obtenir la nouvelle DSP.

Ce document-programme devrait aborder la question de la mobilité dans sa globalité et tenir compte



des préconisations inscrites dans l'Agenda 21 de l'Agglomération et dans la loi de transition énergétique. Il s'agira donc d'aborder l'accès aux transports en commun, le développement du covoiturage et de l'usage du vélo, l'ensemble des propositions devant s'inscrire dans le Plan de déplacement urbain et le Plan local de l'habitat d'Agglomération.

Pour les élus de Chalette, il faut se saisir de cette phase de concertation pour porter les revendications, largement exprimées par les habitants au moment des dernières Assises de la ville, à savoir :

- le choix du mode de gestion : régie publique à privilégier,
- la refonte du réseau vieux de 50 ans,
- la création d'une navette inter-quartiers,
- la gratuité du titre de transport pour les collégiens et lycéens, les personnes privées d'emploi et les personnes âgées,
- la modernisation du matériel roulant,
- l'amélioration des dessertes.

Dans le questionnaire proposé à cette occasion, 86,8 % des Chalettois se sont prononcés favorablement

pour des navettes inter-quartiers et considèrent la question du transport comme la seconde difficulté rencontrée après l'accès aux soins.

Malgré le refus de J.-P. Door, président de l'Agglomération, dans un courrier aux maires du 16 juin 2017, Franck Demaumont lui a rappelé cette revendication dans un courrier le 31 juillet dernier.

Le débat est lancé, exprimez-vous.

Dans la continuité des Assises de la ville et pour permettre la prise en compte des attentes des habitants de la commune, la Municipalité a décidé d'instaurer les ASSISES DU TRANSPORT qui s'articuleront autour d'un diagnostic « en marchant », par le remplissage de questionnaires, de rencontres avec les usagers dans les bus, de rencontres avec les habitants dans les quartiers et de deux réunions publiques de concertation avec les Chalettois.

En outre, nous vous proposons un espace de dialogue sur le droit aux transports pour tous, à partir du site Internet de la Ville (www.ville-chalette.fr) et sur sa page Facebook (@chalette.sur.loing).

Du 20 novembre au 15 décembre 2017, les élus de Chalette iront à la rencontre des habitants et des usagers d'Amelys avec un questionnaire pour se faire l'écho des besoins exprimés afin de demander de les intégrer dans le futur cahier des charges de l'Agglomération.

La première réunion publique sur ce sujet est d'ores et déjà programmée le vendredi 17 novembre à 18h30, à l'Hôtel de Ville (salle des réceptions en mairie) à laquelle vous êtes tous invités.

On en parle...

Rénovation des locaux scolaires et informatisation des écoles de la ville : quand les élus investissent dans l'avenir des jeunes Chalettois !

Dans le cadre de la Dotation de la politique de la ville et du partenariat financier Ville/État, la Municipalité a choisi de réhabiliter les locaux scolaires et d'informatiser l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la ville : une rentrée sous le signe de l'investissement dans l'avenir de la jeunesse chalettoise.

Une volonté politique de modernisation des locaux scolaires en faveur de l'amélioration des conditions d'études et d'enseignement.

En plus de la reconstruction de l'école de Vésines engagée par la Ville, les élus ont fait le choix, pour cette rentrée scolaire 2017, de moderniser les écoles de Chalette avec la réfection de la toiture de l'école maternelle Georges-Cosson (durée des travaux : trois mois) et la rénovation de la toiture-terrace de l'école élémentaire Henri-Barbusse. L'ensemble de ces opérations s'inscrit dans une démarche de développement durable, de renforcement de la durabilité des écoles de la ville et, au final, dans une volonté d'améliorer les conditions d'études et d'enseignement.



Jacques Lalot, conseiller municipal délégué aux travaux, sur le chantier de l'école G.-Cosson

L'informatisation, au-delà de l'investissement dans les nouvelles technologies : un investissement dans l'avenir de la jeunesse chalettoise

Au Lancy, dès la rentrée de septembre 2017, les enseignants et les élèves ont pu bénéficier de 12 ordinateurs et 12 vidéoprojecteurs interactifs. Depuis les vacances d'automne, l'école maternelle Pierre-Perret est dotée de 6 vidéoprojecteurs informatiques et 6 ordinateurs pour les enseignants. Suivra l'installation d'une salle informatique à l'école Michel-Moineau.

Pour les élus, ces nouveaux investissements ont pour objet de favoriser les apprentissages des élèves en leur permettant d'acquérir dès le plus jeune âge des compétences informatiques incontournables dans notre monde actuel et dans le futur. Mais il s'agit aussi de favoriser l'égalité des chances en luttant activement contre le décrochage scolaire.

Le chantier de la piscine, une opportunité pour l'insertion par l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre des marchés publics liés à la construction de la nouvelle piscine, la Municipalité a affirmé sa volonté politique de permettre à des personnes éloignées de l'emploi et en grande précarité de pouvoir bénéficier d'un volume horaire donnant accès à un emploi et à une formation.

D'où l'inscription d'une clause d'insertion par l'activité économique liée à la commande publique, laquelle oblige les entreprises à recourir à des personnes en grande précarité selon un volume horaire proportionnel à la durée estimée pour la construction de la piscine, soit 3 974 heures.

Pour mettre en œuvre cette orientation, une réunion entre les représentants de la mairie, la Mission locale et l'Association d'insertion par l'économie « Solidarité Emploi Gâtinais » s'est tenue le 18 octobre dernier. Lors de cette réunion, le maire a rappelé les objectifs de la Municipalité et le souhait de permettre aux personnes qui sont retenues d'accéder à des formations qualifiantes, indispensables pour poursuivre un projet d'insertion professionnelle. La Région qui en a la compétence sera donc sollicitée.

Une expérience concluante

Pour mémoire, dans le cadre de la construction de l'école Camille-Claudiel, cinq jeunes ont bénéficié de ce dispositif qui s'est avéré très concluant puisqu'ils ont tous été embauchés à l'issue du chantier dans des entreprises locales.



Pose de la première pierre du chantier de la piscine* par Franck Demaumont en présence de Gérard Dupaty, conseiller départemental, du sous-préfet, Paul Laville, de Jalila Gaboret, conseillère régionale, et de Frédéric Néraud, vice-président du Conseil départemental du Loiret, le 25 octobre 2017.

Toutes les infos sur ce rendez-vous symbolique sur le site de la Ville et sa page Facebook : @chalette.sur.loing (photos et intervention).

* Présentation du chantier : voir CPC d'octobre 2017

Contre la suppression des « Emplois Vie scolaire » les parents d'élèves se mobilisent

Le 16 octobre dernier, une cinquantaine de parents d'élèves de l'école élémentaire de Vésines ont occupé la cour de leur école.

Soutenus par le maire de Chalette, Franck Demaumont, ils se sont entretenus avec Nicolas Raisonnier, l'inspecteur de la circonscription de Montargis-ouest venu à leur rencontre afin d'écouter leurs revendications, à savoir l'ouverture d'une troisième classe de CM2 et l'embauche d'une personne, la fin des contrats aidés ayant entraîné la suppression d'un poste en EVS. À cause de cette suppression, les parents d'élèves regrettent le fait que plus personne ne puisse répondre au téléphone quand le directeur est en classe. Idem pour l'accueil des enfants arrivant en retard ; ils sont obligés, pour qu'on leur ouvre le portail fermé à clé, d'aller cogner à la fenêtre de la classe pour que quelqu'un se

déplace. Cette personne en EVS était aussi une grande aide pour le directeur dans les tâches administratives. Pour le maire, Franck Demaumont, « la colère des parents est légitime. Ils ont raison de manifester pour l'avenir de leurs enfants, sur les conditions d'enseignement. De l'argent, il y en a ; c'est une décision politique que l'inspecteur d'académie doit prendre avec l'accord du ministre de l'Éducation nationale. Qu'ils viennent sur le terrain au lieu de faire de grand discours ! Qu'ils viennent voir comment ça se passe dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où on se bat dans des difficultés énormes pour permettre à nos enfants d'avoir un enseignement correct ! Les Villes consacrent beaucoup d'argent à accompagner le développement et l'épanouissement des enfants. Le problème est dans toutes les écoles et pas uniquement à Chalette. Il faut donc que des mesures fortes soient prises et rapidement. »

En ce qui concerne les contrats aidés, l'inspecteur de l'Éducation nationale a expliqué son incapacité à agir puisqu'il s'agit d'une décision gouvernementale.

Quant à la suppression des EVS, à l'école de la Pontonnerie les parents ont choisi un autre mode d'expres-



Les parents d'élèves de l'école de Vésines s'entretiennent avec l'inspecteur de l'Éducation nationale

sion pour signifier leur mécontentement : la remise d'une pétition au maire signée par plusieurs dizaines d'entre eux. Celle-ci a été transmise à l'inspecteur de l'Éducation nationale par le maire qui n'a pas manqué de souligner les moyens déployés par la Ville dans l'accompagnement des professeurs dans leurs missions (dispositifs de classe de découverte, activités de pleine nature, aide aux études surveillées et maintien des activités périscolaires, etc.). Et de conclure en demandant la mise en place du dispositif de 12 élèves par classe en CP sans remettre en cause les effectifs d'enseignants affectés selon le principe « plus de maîtres que de classe ».



Remise des pétitions contre la suppression des EVS au maire par les parents d'élèves de l'école M.-Moineau

La solidarité au cœur des actions du Conseil municipal des enfants

Solidaires ! Un qualificatif qui n'est pas un vain mot pour les conseillers municipaux enfants de Chalette. En effet, lors de leur séance du 18 octobre, ces derniers ont remis deux chèques de 185 €, l'un au comité local du Secours populaire et l'autre à l'association Ensemble pour Manon qui lutte contre le syndrome d'Ehlers-Danlos⁽¹⁾. Cette somme de 370 € est le fruit de la vente de jouets et de livres récoltés dans les diffé-

rentes écoles de la ville et vendus lors la Fête de Chalette, un geste particulièrement apprécié par la présidente du Secours populaire, Annick Berlaire, et par le président d'Ensemble pour Manon, Pierre Jouan. En guise de remerciements, l'association Ensemble pour Manon en partenariat avec la Team Manon (motards) proposera aux enfants qui le souhaitent un baptême à moto dans les rues de Chalette. La séance s'est poursuivie



par une présentation des actions réalisées et de celles à venir.

(1) Les associations ont été choisies par les enfants.

Vivre ensemble

La fête de la fraternité, une journée pleine de promesses

Unique, la Journée de la fraternité aura tenu toutes ses promesses, notamment celle de rassembler tous les Chalettois avec leurs histoires singulières, des rencontres aux mille sourires fortes des valeurs de notre ville : belle, rebelle et FRATERNELLE.

Une journée rythmée par la poésie, par l'écriture à plusieurs mains, par la présentation de costumes dont deux créations mondiales : le costume du monde et celui de la fraternité. Des interventions engagées d'élus, particulièrement celle de l'adjointe à la solidarité de proximité, Hiba Pruneau, qui a donné tout le sens de cette journée : une allocution saluée par toute l'assemblée tant elle faisait écho aux aspirations des Chalettois pour une vie plus juste, plus solidaire et fraternelle dans une République qui n'abandonne personne.

La présence de Paul Laville, sous-préfet de Montargis, et de Frédéric Néraud, vice-président du Conseil départemental, a été très appréciée par le maire de Chalette comme une reconnaissance de tout le travail fourni par les élus et les services municipaux pour construire « le bien vivre ensemble ».

La forte participation citoyenne et associative, notamment avec le repas du monde qui a régalé près de 900 convives, prouve l'attachement des Chalettois à ce « bien vivre ensemble ».

La balade fraternelle, les spectacles

de danse valorisant toute la richesse culturelle de notre ville et la participation de la jeunesse dans les ateliers d'écriture auront égayé cette mémorable journée au cours de laquelle la population s'est retrouvée, sans oublier la forte implication des jeunes du Conseil municipal des enfants, notamment avec leur cocktail de la fraternité.

Toutes les interventions, l'album photo et toutes les vidéos sont disponibles sur le site Internet : ville-chalette.fr et sur sa page Facebook : [@chalette.sur.loing](https://www.facebook.com/chalette.sur.loing)



Au centre, la robe du monde et celle de la fraternité



Le cocktail du Conseil municipal des enfants



Intervention d'Hiba Pruneau, maire-adjointe à la solidarité de proximité



Le repas du monde



La balade fraternelle

Étude sur la circulation dans le Bourg, des solutions en cours de réalisation

D'ici la fin de l'année, les élus de la commission « sécurité » échangeront sur la mise en place de la première phase du plan de circulation dans le Bourg avec les riverains des rues concernées. Rappelons que ce futur plan de circulation est issu des préconisations présentées le 17 mai dernier, en réunion publique, par Jérôme Blandin et Vincent Courboulay des Cabinets Transorco et CCK, et dans le magazine municipal de juin.

Ces propositions, fruits d'une large concertation, vont être mises en œuvre en plusieurs phases, lesquelles dépendront des moyens budgétaires disponibles.

Maintien de la rue Kléber en double sens.

Rappelons que la première priorité retenue est de traiter la question de la rue Kléber qui cumule plusieurs contraintes (passages des bus, forte présence de piétons, etc.). Après un large débat, parfois vif, il a été retenu le maintien du double sens, ce qui contraint à une réduction importante des places de stationnement qui seront signalées au sol et disposées en alternance. La réduction du nombre de places sera compensée par l'optimisation des places dans les voies adjacentes.

Création de voies à sens unique

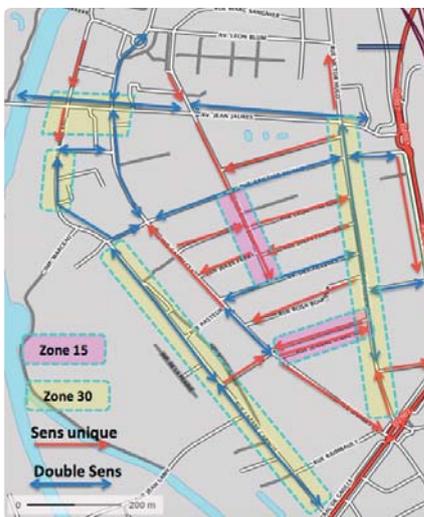
En concomitance, d'ici la fin de cette année, les rues Jeanne-d'Arc, Poncet, Rosa-Bonheur, Édouard-Vail-



Rencontre avec les riverains du Bourg, 26 novembre 2016

lant, Lamartine et Anatole-France deviendront des voies à sens unique. Le sens de circulation des rues Jules-Ferry et Lequatre serait inversé.

En 2018 la deuxième phase du plan de circulation concernera les rues Gambetta, Pasteur et Zola, lesquelles seront totalement ou partiellement à sens unique.



Comme les élus s'y sont engagés, chaque situation particulière sera étudiée avec les habitants dans le cadre d'une prochaine réunion publique. Précisons enfin que les rues des Tilleuls et Aristide-Briand conserveraient le double sens.

Des pistes cyclables pour une ville durable

Toujours dans la perspective de construire une ville durable et plus agréable à vivre, les élus se sont également engagés dans la création d'itinéraires cyclables.

La proposition consiste à :

- relier la piste cyclable existante sur la contre-allée de l'avenue du Général-Leclerc à celles restant à créer sur l'axe Jaurès / Boutet / Mandela,
- compléter ces premiers axes par une maille au nord de Jaurès reliant la mairie et empruntant au sud la rue Zola, jusqu'à la rue des Tilleuls,
- créer une liaison avec les berges du Loing via l'impasse Marceau.

Ma ville n'est pas une poubelle !

Nombre de Chalettois se plaignent, à raison, de l'accumulation d'ordures dans les rues, devant leurs habitations, mais c'est souvent parce que d'autres les déposent anarchiquement et parfois devant les bacs à ordures vides ! Pourtant, il suffit de soulever la trappe du conteneur enterré (cf. photo), d'y glisser son sac à ordures

ménagères et de la refermer. Ce n'est pas compliqué. C'est un geste de bon sens, un geste civique pour préserver son environnement dans son quartier. Les personnes adultes qui s'obstinent à considérer la ville comme une poubelle sont passibles d'une forte amende. Ensemble, pour la vie commune de tous, pour l'hygiène, soyons responsables !



Le droit à la santé pour tous



Le Centre municipal de santé officiellement inauguré !

Jeudi 26 octobre, la Municipalité a inauguré officiellement son Centre municipal de santé, pionnier en la matière dans la région. Il aura fallu sans aucun doute une certaine audace et de la pugnacité aux élus chalettois pour faire aboutir ce projet.

C'était évidemment un risque à prendre mais sûrement pas un coup de tête. Bien au contraire, ce projet est le fruit d'une décision mûrement réfléchie. C'est ce qu'a rappelé le maire, Franck Demaumont, entouré notamment de M. Néraud (vice-président du Département), de Mme Anne Leclercq (vice-présidente de la Région), de Mme Jalila Gaboret (conseillère régionale), du sous-préfet, Paul Laville, du Dr Clerc Florentin (ARS), de M. Montana (directeur-adjoint de la CPAM), du Dr Ciras (représentant l'Ordre des médecins), etc.

Un choix politique mûrement réfléchi et assumé

« À Chalette, l'offre de soins primaires est fragilisée et la situation risquait de s'accroître avec le départ en retraite des praticiens. En 2014, nous avons soutenu l'installation d'un médecin libéral par la mise à disposition d'un local pour l'exercice de son activité professionnelle, mais il n'a pu faire face à la demande en raison du départ en retraite de deux médecins libéraux. Aussi, afin de limiter la désertification médicale sur notre territoire, avons-nous décidé d'engager une réflexion autour de la création d'un lieu d'exercice regroupé, pour maintenir l'offre médicale et prévenir les départs en retraite des médecins libéraux. Après maintes réunions et démarches, la décision a été prise de créer un Centre municipal de santé, lequel mènera des actions de santé publique (éducation, prévention) afin de participer à la réduction des inégalités de santé sur le territoire. Ce choix politique réfléchi et assumé répond à une réalité, que ce soit dans le domaine des besoins de la population et d'actions de santé publique, et aussi à un souhait de plus en plus de jeunes médecins d'accéder au salariat. »



Le maire aux côtés de Paul Laville, sous-préfet de Montargis, et de Frédéric Néraud, vice-président du Conseil départemental.

Un service public de qualité pour tous

Le Centre de santé a ouvert le 1er juin avec 3 médecins, un cadre de santé et 4 secrétaires médicales. Le 1er septembre, un 4^{ème} médecin a rejoint l'équipe de praticiens, et un dentiste et une assistante dentaire intégreront le centre en mars 2018. Ce service public est vraiment un atout de qualité pour la population : consultations de 20 minutes, travail de coordination entre les médecins permettant la prise en charge d'un patient en cas d'absence du médecin référent, par exemple. Des actions de prévention débuteront dès 2018 et un projet de permanences médicales dans le quartier de Vésines et Kennedy / Château-Blanc est en cours de réflexion dans le cadre du Contrat de ville.

Une expérimentation saluée unanimement

Les différentes interventions⁽¹⁾, que ce soit celle du sous-préfet, Paul Laville, ou celles des représentants des collectivités et organismes partenaires, ont toutes relevé la situation alarmante de l'offre médicale. Ils se sont donc tous félicités de cette initiative, fruit d'un travail transversal avec les professionnels, techniciens et élus. Le sous-préfet et la vice-présidente de la Région ont rappelé les diverses actions que l'État et la Région mettaient en œuvre dans le domaine de la santé publique précisant que toutes les expériences étaient intéressantes. La cérémonie s'est terminée sur une note positive : celle du maintien du contrat aidé au Centre de santé, lequel fait suite à une demande du maire appuyée par le sous-préfet.

(1) Retrouvez l'intégralité des différentes interventions sur le site de la Ville : www.ville-chalette.fr ou sur la page Facebook : [@chalette.sur.loing](https://www.facebook.com/chalette.sur.loing).



Premier bilan du Centre municipal de santé

Voici quatre mois que le Centre municipal de santé a ouvert ses portes. À l'occasion de son inauguration officielle, il est utile de présenter un premier bilan d'activité.

Depuis l'ouverture le 1^{er} juin dernier du Centre municipal de santé de Chalette, les trois médecins ont pratiqué 5011 actes et accueilli 3390 patients durant la période allant de juin au 26 octobre. Cela représente une moyenne de 90 consultations par jour. Ces quelques chiffres témoignent de l'importance du CMS et justifie le choix politique de la Municipalité de répondre à la carence de médecins dans l'agglomération montargoise ; notons également que près de la moitié des patients habite la commune. Par ailleurs, depuis quelques semaines le Dr Hélène Mayet a rejoint l'équipe médicale et en mars 2018, le cabinet dentaire sera opérationnel.

Un médecin traitant pour tous les Chalettois

L'objectif de permettre à tous les Chalettois d'avoir un médecin référent constitue l'une des priorités de l'équipe médicale. Actuellement, 1262 patients ont déclaré à la CPAM⁽¹⁾ leur médecin traitant. Rappelons que toutes les personnes, chalettoises ou non, peuvent être accueillies au CMS.

Une couverture des frais médicaux grâce à un conventionnement avec les mutuelles

Depuis son ouverture, le CMS a passé convention avec plus de 200 organismes de mutuelle, permettant ainsi de pratiquer le tiers payant total. Cette possibilité sous-tend que les patients aient une mutuelle ou une CMU⁽²⁾ avec des droits ouverts.

Vers des permanences médicales dans les quartiers

Étant donné les difficultés rencontrées pour se déplacer faute d'un réseau de transports inter-quartiers, il est envisagé, dans un premier temps, d'ouvrir une permanence médicale au foyer Jacques-Duclos qui sera réservée prioritairement aux personnes à mobilité réduite. L'accueil se fera toujours sur rendez-vous pris auprès du secrétariat du CMS.

Ouverture d'un cabinet dentaire

Comme envisagé dès son ouverture, le Centre municipal de santé hébergera un cabinet dentaire à partir de mars 2018. Dans un premier temps, celui-ci sera composé d'un ou d'une dentiste épaulé-e par un-e assistant-e dentaire en cours de recrutement (voir le profil de poste sur le site Internet de la Ville).

Enfin, dans un souci d'optimiser le fonctionnement du CMS, il est rappelé qu'il s'adresse aux personnes nécessitant des soins ou des prestations d'actes médicaux.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02.18.12.80.15, ou à partir du site Internet : chalette45.contactsante.fr, ou du site de la Ville : ville-chalette.fr Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 19h, et deux samedis par mois.

(1) Caisse primaire d'assurance maladie.

(2) Couverture maladie universelle.



L'équipe du Centre municipal de santé aux côtés du maire et de Chantal Clément, maire-adjointe à la solidarité, le 19 septembre 2017

Le Grenier chalettois et l'atelier danse : des retraités qui s'éclatent !

Créé en 1993 dans le cadre des Rencontres d'octobre, sous l'égide d'Olga Mouton entourée, entre autres, de Gisèle et Jean Debard, Louis Morteau, Pol Gillet, Cécile Buté, Monique Watteau, Jeannine Doizon et l'incontournable Nelly Guérouet, le Grenier chalettois vient de souffler ses 25 bougies.

De 60 à 92 ans, ils jouent la comédie.

À l'époque où le « jeunisme » semble avoir force de loi ou de mode, à Chalette les retraités font la démonstration qu'ils peuvent aussi être en haut de l'affiche ! C'est ce qu'ils démontrent depuis 25 automnes en s'adonnant à la pratique de l'art théâtral amateur et en brûlant les planches de la Maison des arts. Et si l'union fait la force, sur scène l'union fait le rire... Cela a encore été le cas les samedi 7 et dimanche 8 octobre même si le nombre de comédiens s'amointrit, une petite dizaine cette année. Certains et certaines nous ont quittés mais, toujours présents dans les esprits, ils ont été honorés lors de ces deux après-midi ; d'autres ne se sentent plus la force d'affronter les répétitions. Mais, heureusement, il reste encore quelques irréductibles, dont une notamment qui est là depuis le début de l'aventure et qui prend toujours autant de plaisir à jouer sur scène. Chapeau bas, madame ! Et ce malgré les difficultés qui, comme dans toute association, ne manquent pas de surgir au gré du temps, comme par exemple celles ayant trait aux finances. « Ah l'argent ! » s'esclaffe le président de cette joyeuse troupe, M. Rouanet, qui regrette d'avoir dû se passer de l'accompagnement d'un metteur en scène faute de subvention suffisante. Inquiet, aussi, de voir la troupe s'amenuiser d'année en année malgré la volonté indéfectible des plus vaillants, d'où cet appel aux jeunes retraités-es à venir renforcer cette petite compagnie à l'esprit enjoué afin que l'an prochain, une fois de plus, résonnent à la Maison des arts les rires et les applaudissements ve-



Le Grenier chalettois fidèle aux Rencontres d'octobre

nant saluer les répliques et attitudes drôles, voire grivoises parfois, des acteurs. Car au Grenier chalettois, on ne se prend pas au sérieux, on s'amuse et en plus on fait travailler sa mémoire. En tout cas, les 7 et 8 octobre derniers, avant que le rideau ne retombe une dernière fois la petite troupe entourée du maire et de plusieurs élus n'a pas failli à la tradition en soufflant les 25 bougies qui trônaient sur un gigantesque gâteau d'anniversaire.



Représentation de l'atelier-danse

Elle chante, ils dansent...

Et si les uns jouent la comédie, d'autres dansent... Ainsi, à l'instar du Grenier chalettois l'atelier-danse est également chaque année à l'affiche des Rencontres d'octobre. Si à Avignon la tradition veut que l'on danse sur le pont, à Chalette

c'est sur les planches du Hangar que nos retraités-danseurs s'adonnent à leur violon d'Ingres. Et ces derniers savent très bien sur quel pied danser. Les valse, tangos, pasodobles, sambas ou danses plus modernes n'ont pas de secrets pour ces amateurs qui prennent plaisir à travailler leur chorégraphie et à confectionner les costumes qui mettent le petit plus aux différents tableaux qu'ils donnent à voir. Cette année encore, c'est devant une salle archipleine que les samedi 14 et dimanche 15 octobre l'atelier-danse a donné ses représentations, entrecoupées par des chansons interprétées par la chanteuse du groupe, Lucette, chansons souvent reprises en chœur par le public. Tout comme pour le Grenier chalettois, si les danseurs réussissent leur spectacle, c'est grâce, ne nous leurrions pas, à des mois de travail et à l'investissement de ses membres qui donnent beaucoup d'eux-mêmes. Alors, un grand bravo à nos retraités-comédiens et danseurs qui, chaque année, offrent à leurs congénères et à leur famille, d'agréables après-midi ! Pour rejoindre le Grenier chalettois ou/et l'atelier-danse, contacter le SEMURPA au 02.38.93.34.18.

On en parle...

Le 15 novembre, c'est le rendez-vous des solidarités et du soutien à Salah Hamouri

Depuis plusieurs mois, Salah Hamouri est incarcéré par les autorités israéliennes, frappé par le régime de la détention administrative pour au moins six mois, sans qu'aucune charge ne lui ait été communiquée.

De jour en jour se déploie l'exigence de la libération de cet avocat franco-palestinien qui a déjà connu, du fait de son engagement, la prison pendant sept ans. Vœux de conseils municipaux, comme celui de Chalette voté à l'unanimité le 25 septembre dernier*, pétitions, rassemblements, la solidarité se multiplie ces dernières semaines.

Pour Christine Lander, maire-adjointe, à l'origine de ce vœu, les autorités françaises doivent sortir du silence et se prononcer pour la libération immédiate de notre compatriote.

Mme Lander, quel est le sens de ce vœu alors que la Ville n'a pas de compétence en matière de politique étrangère dans notre pays ?

Chalette entretient des relations de solidarité avec le peuple palestinien, notamment au travers de la coopération décentralisée avec le camp de réfugiés palestiniens d'Askar à Naplouse. La Ville et son conseil municipal sont attachés à ce que les droits des justiciables palestiniens soient respectés au même titre que ceux des justiciables israéliens.

Comme de nombreux conseils municipaux, nous considérons que Salah Hamouri subit pour la deuxième fois



Salah Hamouri

l'arbitraire des tribunaux administratifs sans qu'il puisse se défendre. D'où la demande unanime de notre conseil municipal au président de la République et à son ministre des Affaires étrangères pour qu'ils agissent pour la libération de notre compatriote en exigeant le respect de l'accord passé par l'État d'Israël en 2011 et en intervenant contre toute velléité de le maintenir en détention administrative.

Le 15 novembre prochain, vous organisez le Festival des solidarités. Auparavant, cette initiative s'inscrivait dans la Semaine de la solidarité internationale. À qui s'adresse-t-il ? Et quel est le rôle des associations ?

Pour sa 20^{ème} édition, la Semaine de la solidarité internationale devient le Fes-

tival des solidarités ! En 2016, la Ville de Chalette avait pris comme thème la Solidarité d'ici et d'ailleurs. Rebaptiser Festival des solidarités, c'est mettre en avant la dimension conviviale et culturelle de ces manifestations et la nécessaire continuité entre solidarité locale et internationale.

Cette année, le Festival des solidarités ouvrira ces portes le mercredi 15 novembre à partir de 17 h 30 au Hangar. Les associations locales qui ont des initiatives tout au long de l'année vous présenteront leurs projets et je les remercie d'être présentes : solidarités ailleurs avec Agir pour la Palestine, Association France Palestine Solidarité, Ibuka ; solidarités ici avec le Collectif Immigrés du Montargois et le MRAP, le Comité BDS du Gâtinais, Iberia cultura et Mimosa, Femmes solidaires.

Trois d'entre elles nous offriront un repas solidaire : Iberia cultura avec sa sangría et ses tapas, l'AFPS un plat palestinien, et Mimosa finira le repas avec des desserts turcs, café et thé.

La soirée se poursuivra avec un concert proposé par Al Kamandjâti, les talents de Palestine, à 20h30, sous la direction de Ramzi Aburedwan, violoniste.

* Intégralité du vœu sur le site Internet de la Ville.

En 1987 Ramzi Aburedwan a 8 ans ; au cours d'une opération militaire israélienne, son meilleur ami est tué. Il participe alors à la première Intifada (soulèvement) appelée guerre des pierres entre 1987-1992. À 17 ans, invité par hasard à un atelier de musique dirigé par Mohammad Fadel, un Palestinien de Jordanie, il a le coup de foudre pour la musique et se met à l'alto. Après un an de cours au Conservatoire national de musique Edward-Saïd et un atelier d'été aux États-Unis, il entre en 1998 au Conservatoire national d'Angers grâce à une bourse du gouvernement français et du Conservatoire Edward-Saïd. En 2005, il obtient la Médaille d'or en alto, en musique de chambre, en solfège, récompensant également une formation en piano et orchestre.



Ramzi Aburedwan

Arts et culture

Festival du livre

« Autrement, autres mots »

25 et 26 novembre,
Espace culturel du Hangar

« Imaginé et organisé par un collectif d'associations de solidarité pour inciter les jeunes – ce sont eux qui conduiront le monde de demain – et les personnes éloignées de la lecture ou n'ayant pas accès aux connaissances, le Festival "Autrement, autres mots" est une opportunité pour découvrir de nombreux livres proposant d'autres façons de penser, d'appréhender les diverses problématiques de notre société contemporaine, d'autres façons d'imaginer le monde ». C'est par ces propos que Gisèle Mazel, membre d'une des associations organisatrices, nous présente cet événement annuel.

Recueil pratique de la pensée, mobile, alternatif, le livre navigue de mains en mains, entre les gens et les pensées

Pour cette militante, « le Festival "Autrement, autres mots" est l'occasion pour tout un chacun de prendre du temps, dans une ambiance conviviale, pour s'enrichir intellectuellement. Pendant deux jours, autour de livres, de débats et de musiques, les visiteurs sont invités à réfléchir, à se poser des questions, à découvrir et à apprendre ce qui n'est que rarement abordé dans les cursus scolaires, à la télévision et sur les réseaux sociaux. C'est un moment propice aux rencontres, aux échanges avec les auteurs. » À l'oppo-

sé des talk-shows, des télé-réalités, ce festival incite à emprunter des chemins inexplorés, à adopter d'autres façons d'être, à regarder et penser le monde différemment et, pourquoi pas, avec un zeste d'utopie. Loin des salons du livre conventionnels, il invite à s'ouvrir davantage, à mieux se connaître, à partager pour bien vivre ensemble en proposant des actions collectives cohérentes dans le respect des valeurs humaines.

Rencontres, débats, expositions, lectures publiques, dédicaces, convivialité

Avec cette 9^{ème} édition, ce festival engagé et alternatif reste fidèle à son ADN. Chacune, chacun, pourra y trouver des réponses à une interrogation, des compléments d'information sur un sujet d'actualité, mais aussi des romans pour s'évader. Enfin, tout aussi important que la nourriture spirituelle, **une buvette permettra de se restaurer pour pas cher et sainement en dégustant des produits bio**. L'entrée étant gratuite, il n'existe aucune raison pour ne pas s'y rendre et, pourquoi pas, y dénicher des idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Voir programme en page de couverture du CPC.



Portes ouvertes de l'atelier Art et cristal

Samedi 2 et dimanche 3 décembre

Comme chaque année au mois de décembre, l'atelier Art et cristal, situé au 46 rue de la Fonderie à Chalette, ouvre ses portes au public. Durant deux jours, le samedi 2 et le dimanche 3 décembre, Florence et Thierry, connus pour leur convivialité, accueilleront non-

stop et chaleureusement les visiteurs autour d'un café et de viennoiseries de 9 h à 19 h. L'occasion également pour tout un chacun d'assister à des démonstrations de filage de verre au chalumeau et de découvrir toute une gamme d'objets d'art à petits prix.

DEMONSTRATION PERMANENTE

2 et 3
DECEMBRE
2017
DE 9H A 19H
FILAGE DE VERRE
AU CHALUMEAU

EXPO
ARTISANALE

46 RUE DE LA
FONDERIE
CHALETTE
SUR
LOING

ENTREE LIBRE

Prix Goncourt des lycéens⁽¹⁾ Une classe de terminale SEN⁽²⁾ du Lycée du Château-Blanc sélectionnée

Suite à une expérience réussie l'an dernier avec une classe de première dans le cadre du projet CICLIC⁽³⁾ de la Région Centre - Val de Loire et à l'initiative de M. Gaël Roche, professeur-documentaliste, et de Mme Céline Martin-Cadic, professeure de français-histoire-géographie, une candidature au prix Goncourt des lycéens a été déposée. Aussi est-ce avec enthousiasme et, surtout, une grande fierté que ces 24 élèves ont appris leur sélection. Une fierté renforcée par le fait que l'établissement chalettois est un des rares lycées professionnels à concourir parmi les 52 lycées sélectionnés ; une sorte de reconnaissance pour ces lycéens et lycéennes qui ont parfois tendance, à tort, à se dévaloriser. Cette participation à cet événement littéraire d'envergure na-



La classe de terminale en pleine lecture

tionale, dont le principal objectif est d'amener les lycéens à découvrir la littérature contemporaine et de susciter chez eux l'envie de lire, est aussi l'occasion de mettre sous les feux des projecteurs 15 ouvrages sélectionnés par l'Académie Goncourt. C'est un nombre plus important que les autres années pour fêter les trente printemps de cette manifestation culturelle. Le lauréat 2017 sera connu le 16 novembre prochain,

après plusieurs délibérations auxquelles nous espérons qu'un représentant de l'établissement chalettois participera. Affaire à suivre...

- (1) Organisé par l'Éducation nationale en partenariat avec la FNAC, le réseau Canopé, l'association « Bruits de lire de Rennes » (à l'origine de ce prix) sous le patronage de l'Académie Goncourt.
- (2) Systèmes électroniques numériques.
- (3) Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique

Une « Victoire » pour les sportifs et sportives chalettois

Le 25 novembre, la Municipalité mettra en valeur les clubs et associations sportives de la ville à travers la soirée des « Victoires du sport ».

Cette cérémonie a pour objectif de récompenser un sportif ou une sportive, un compétiteur ou une

compétitrice, un dirigeant H/F, un arbitre H/F, un entraîneur H/F, un projet ou une action, un groupe, une association, une organisation lors d'un événementiel, une performance individuelle ou collective. C'est une première pour cette année, avec une « Victoire » qui sera remise

aux équipes des collèges et lycée de la ville.

Cette soirée est avant tout un temps où le mouvement sportif chalettois est mis à l'honneur, et ceci grâce à son engagement et son rayonnement dans la commune.



Les trophées des sports 2016

Les Victoires du sport

Samedi 25 novembre à 18h 30
Maison des associations
Entrée libre et gratuite.



Libre expression

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le Groupe des élus communistes :

Du service public !

Les services publics sont menacés par la politique mise en œuvre par le gouvernement actuel. Il renforce les orientations mises en œuvre depuis des décennies répondant au dogme ultra libéral européen qui vise à briser les derniers conquits de la Libération, « le programme du Conseil national de la Résistance ».

Les services publics malmenés par le pouvoir structurent et organisent toute notre société. Qu'ils soient locaux comme les services municipaux, départementaux ou nationaux, ils répondent collectivement à des besoins individuels : restauration scolaire, entretien des voiries et espaces verts, mise à disposition d'équipements sportifs et culturels (stade, piscine, Le Hangar...), transports, acheminement du courrier, santé, etc. Le désengagement de l'État, à travers l'organisation des budgets ministériels, réduit les services rendus à une population en demande, les usagers devenant des clients. C'est, cet été, le manque de moyens pour combattre les incendies de forêt dans le Midi ; ce sont, au quotidien, les difficultés d'accès aux soins à l'hôpital, les manques d'effectifs dans les grandes administrations ou dans les grands services de l'État (Police, Éducation nationale...).

Alors que les services publics, originalité fran-

çaise, garantissent une société plus juste, un développement humain et durable, et contribuent au développement de l'industrie et de l'emploi... nous sentons que la société voulue par le président Macron est une société de l'argent-roi. S'ajoutant aux mesures déjà prises, la baisse de la taxe d'habitation et la CSG se substituant aux cotisations salariales sont des leurres qui, au prétexte de donner du pouvoir d'achat aux salariés, vont :

- 1) organiser un transfert de richesses vers le capital financier,
- 2) modifier en profondeur les atouts de notre société solidaire pour la transformer en une société où l'argent sera la seule référence sociale, transformant notre devise en « *liberté surveillée, inégalité, individualisme* ».

Combattre cette orientation, c'est le sens profond des luttes menées dans tous les secteurs dans la période récente (EHPAD, hôpitaux, SNCF, Poste...).

Par les arrêts de travail et manifestations, les salariés des services publics, le 10 octobre, se sont mobilisés pour leur salaire et conditions de travail mais, plus encore, pour défendre une conception de vie où la solidarité et la fraternité sont les maîtres-mots. C'est tout naturellement que nous étions avec eux.

→ Le Groupe des élus socialistes :

Les retraités sacrifiés par le gouvernement ! La hausse de 1,7 point de CSG, destinée à financer la baisse des cotisations sociales payées par les salariés, ne fera pas que des gagnants. Deux catégories seront pénalisées par cette bascule. Ce sera le cas de ceux qui bénéficient de revenus du capital, mais aussi des retraités qui verront la CSG augmenter sur leur pension sans profiter d'une baisse de cotisations.

Parmi les retraités, 60 % payent actuellement le taux plein de CSG et vont être

concernés par la hausse. Quelque 9 millions de retraités devraient ainsi être touchés. Avec 1 200 € de retraite par mois, soit 14 400 € par an, la hausse de la CSG représente une perte de 245 € par an.

Le gouvernement assure que sa mesure va épargner les retraités modestes. Cependant, nous ne considérerons pas qu'une personne seule touchant 1 200 € de pension par mois est un nanti. Encore une fois ce sont les plus modestes qui sont sacrifiés par l'actuelle majorité...

→ L'élu Unicité :

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus Les Républicains :

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus FN :

Alors que certains châtellais n'ont plus de quoi se nourrir et que le restaurant du coeur ne désemplit pas, la fête de la fraternité nous coûtera 33 000 €. Cette diversion ne mettra pas pour autant fin à l'incivisme, la délinquance et au trafic de drogues qui

règnent dans cette ville

Les temps sont durs donc pourquoi ici ne pas faciliter la vente directe producteurs/consommateurs, sans intermédiaire et au prix de gros ?

État civil :

Naissances :

KOZAN Metin

ARHBAL Adam

CHAILLOUX Joachim

YAMNA Bilel

YIGIT Elya

AFONSO BARAL Elly

Mariages :

SENGEC Sinan et GÜMÜSAY Keziban

AMMARI Said et MIARA Khadija

Décès :

MERTZ Arlette

NORET Roger

ALEXANDRE Carlos

DARBLADE Marie

POMBO Vve DOS SANTOS Maria

GODIN Vve AVEZARD Annick

PAGNÉ Vve GIRARD Marguerite

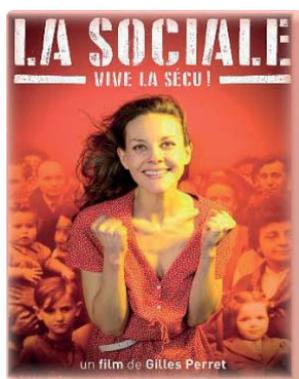
MARZOUGUI ép. ECHANDEG Mellala

Histoire d'avant

Mais qui était Ambroise Croizat ?



Ambroise Croizat



Affiche du film La sociale



Timbre commémorant les 70 ans de la Sécurité sociale, avec Pierre Laroque et Ambroise Croizat



La création du Centre municipal de santé relève d'une volonté politique de la Municipalité, celle du droit à la santé pour tous. Cette orientation trouve son inspiration dans le programme du Conseil national de la résistance (CNR) intitulé « Les jours heureux », dont Ambroise Croizat a été un des bâtisseurs.

Ouvrier métallurgiste à treize ans, député communiste du Front populaire, Ambroise Croizat a participé à l'élaboration, dans la clandestinité, du programme du CNR qui a abouti à la Libération, alors qu'il était ministre du Travail, à la création de la Sécurité sociale.

« Jamais nous ne tolérerons qu'un seul des avantages de la Sécurité sociale soit mis en péril. Nous défendrons à en perdre la vie et avec la plus grande énergie cette loi humaine et de progrès. » Cette phrase d'actualité à l'heure de la déconstruction des acquis a été prononcée par Ambroise Croizat lors de son dernier discours à l'Assemblée nationale, le 24 octobre 1950.

Lorsqu'il naît le 28 janvier 1901, son père est manœuvre en Savoie. Celui-ci, fondateur du syndicat CGT, lance avec succès la première grève pour une protection sociale de dignité car à cette époque, dans les cités ouvrières, on vit la misère : pas de Sécurité sociale, pas de retraite. Mais il sera obligé de partir s'embaucher ailleurs. À Lyon, Ambroise prendra le relais de son père ; à treize ans, il est ajusteur et il adhèrera à la CGT. À dix-sept ans, il anime les grèves de la métallurgie. Au Congrès de Tours, il entre au PCF dès sa fondation.

Ambroise Croizat est aussi antimilitariste et anticolonialiste. En 1927, il devient secrétaire de la fédération des métaux CGTU et se déplace dans toute la France pour soutenir les luttes ouvrières, tandis que germe le fascisme et se dessinent les espérances du Front populaire. En 1936, élu député du PCF à Paris, il impose la loi sur les conventions collectives. Présent à Matignon, il participe aux accords du même nom qui octroieront, entre autres progrès sociaux, **les congés payés et la semaine de quarante heures**. Arrêté le 7 octobre 1939 avec trente-cinq autres députés communistes, il est incarcéré à la prison de la Santé puis traversera quatorze prisons

avant de subir les horreurs du bagne d'Alger. Libéré en février 1943, il est nommé par la CGT clandestine à la commission consultative du gouvernement provisoire autour du général de Gaulle.

Là, s'élaborent les projets du CNR dont celui de la Sécurité sociale. « *Nous, combattants de l'ombre, exigeons la mise en place d'un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion par les intéressés et l'État.* » À la tête d'une commission de résistants, Ambroise Croizat trace dès l'été 1943 les grandes lignes de ce qui va devenir l'un des systèmes sociaux les plus enviés au monde. « *Dans une France libérée, nous libérerons le peuple des angoisses du lendemain!* » écrit-il le 14 janvier 1944. C'est cette réflexion collective, mûrie par François Billoux, ministre de la Santé, qui aboutit à l'ordonnance d'octobre 1945.

L'écriture du texte débute en novembre 1945, quand il est nommé au ministère du Travail. En deux ans 138 caisses sont édifiées. Rappelons combien le rapport de forces de l'époque permet la naissance de l'institution : un PCF à 29 %, 5 millions d'adhérents à la CGT qui joue un rôle fondateur, une classe ouvrière grandie par l'héroïsme de sa résistance. Ambroise Croizat laisse aussi ses plus belles conquêtes : la généralisation des retraites, des prestations familiales uniques au monde, les comités d'entreprise, la médecine du travail, les statuts des mineurs, des électriciens et des gaziers (cosignés avec Marcel Paul), la prévention dans l'entreprise, la reconnaissance des maladies professionnelles...

Ambroise Croizat meurt épuisé à Paris le 10 février 1951 ; il est accompagné au cimetière du Père-Lachaise par un million de personnes. **La Sécurité sociale demeure un vrai lieu de solidarité, un rempart contre le rejet et l'exclusion qu'il nous faut défendre et consolider.**



Le Hangar

Avec la participation des associations : Iberia cultura, Mimosa, MRAP, Collectif Immigrés, AFPS, Agir pour la Palestine, Ibuka, Collectif BDS et Femmes solidaires

FESTIVAL DES SOLIDARITES

MERCREDI 15 NOVEMBRE

À PARTIR DE 17H30 AU HANGAR

STANDS ASSOCIATIFS

REPAS DU MONDE

CONCERT MUSIQUE ORIENTALE
AL KAMANDJATI : LES TALENTS DE PALESTINE



Festival du livre engagé

25-26 NOVEMBRE

Toute la journée au Hangar. Entrée libre.

POUVOIR DE RÊVER OU RÊVER DE POUVOIR ?

Le festival **Autrement Autres mots** s'inscrit évidemment dans ce questionnement ! Rendez-vous devenu habituel et incontournable, vous y retrouverez cette année livres, ouvrages et conférences pour vous ouvrir sur le monde et le regarder autrement...

SAMEDI 25 NOVEMBRE

- **Alain GRESH**, BD en cours sur les relations franco-palestino-israéliennes, présenté par les AMD.
- **Aissa ZAINO**, auteure du livre *Des hommes entre les murs*, présentée par le Groupe local BDS. Comment la prison façonne la vie des Palestiniens. Préface de Julien Salingue.
- **César MURANGIRA**, auteur d'Un sachet d'hosties pour cinq, présenté par Ibuka.

SAMEDI SOIR

- **CONCERT : REFUGEES OF RAP, les voix de l'exil syrien**
Groupe de rap né en 2007 dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, banlieue de Damas.

DIMANCHE 26 NOVEMBRE

- Le matin : lecture publique à partir du livre de Sylvain Pattieu, *Nous avons arpenté un chemin caillouteux*.
- **Sylvain PATTIEU**, avec son livre *Nous avons arpenté un chemin caillouteux*.
- **Nicolas SERSIRON**, auteur de *La résistible ascension d'un duo destructeur*, présenté par Utopia
- **Marie-Florence ERHET**, auteure de *Joséphine Baker, des trottoirs de Saint-Louis aux marches du Panthéon*.

Brèves

99^{ème} anniversaire de l'Armistice :

cérémonie du **11 novembre** au Monument aux morts à **8 h 45**

Croqueurs de pavés :

soirée mensuelle à partir de 20 h sous chapiteau chauffé – Buvette/ restauration/entrée libre **samedi 18 novembre**. Au programme : *spectacle de marionnettes à fil*, « *Le petit peuple des bois* » (à partir de 3 ans) – Cie La cagonille – *Concert de Muriel Lefebvre* – *Chansons*

Musée d'école Fernand-Bouttet :

animation « cartographie » **samedi 18 novembre à 15 h** – Entrée libre

Avocat conseil :

prochaine permanence **mercredi 22 novembre** sur rendez-vous au 02.38.89.59.43 ou 59.45

Ateliers informatiques :

à 10 h, à l'EPN (médiathèque) les samedis :

- **18 novembre** : cycle débutant 2 – Entraînement souris et clavier
 - **25 novembre** : cycle débutant 3 – Fichiers et dossiers
- Contacts : Pierre Kister - ☎ 02.38.07.24.92 – courriel : epn.chalette@gmail.com

Médiathèque :

- *Spectacle pour les 6 mois-4 ans « Louissette » par la conteuse Charlotte Gilot, mercredi 8 novembre à 16 h 30*
- *animation « petits lecteurs », samedi 18 novembre à 15 h 30*
- *Contes pour adultes, vendredi 24 novembre à 18 h 30*
- *animation « bébés lecteurs », samedi 25 novembre à 10 h 30*

Ludothèque :

soirée jeux, **vendredi 24 novembre de 20 h à minuit**.

Comités de quartier :

- Kennedy-Château-blanc : réunion **mardi 7 novembre à 18 h**, Maison des associations
 - Lancy : loto **dimanche 12 novembre à 14 h**, restaurant scolaire du Lancy
 - Bourg : repas à thème **dimanche 26 novembre à 12 h**, salle Louis-Aragon
- Loto : inscription avant le 10 novembre. Pour le repas à thème, inscription avant le 17 novembre auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92

Concours des maisons et balcons illuminés, décorations de jour et vitrine des commerçants :

inscriptions auprès d'Aurélia au 02.38.98.87.92, jusqu'au 15 décembre, dernier délai.